

Ruhengeri , le 18 Mai 1955

, de

(1) N° 1274/Pop/02

à clamer

A Monsieur le Chef du Service du Contentieux
et de la Justice du Ruanda - Urundi

à

Ref. n° : II/2/94

Annexe

Bijlage

Objet

Vooryerp

USUMBURA.-

Cautionnement.-

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre du 2 avril, j'ai
l'honneur de vous faire savoir que malgré des recherches
minutieuses il n'a pas été trouvé trace d'une cor-
respondance relative à ce sujet.-

Ruhengeri



L'Administrateur de Territoire
P.O. Le Comptable Territorial.-

SCHMIT, L.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 2 avril 1955.
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 11/2/944

JUSTICE & CONTENTIEUX.

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de et à

RUHENGERI.

Cautionnement.-

1273/Pop.02
12/4/55

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander le numéro et la date de la lettre par laquelle vous avez annoncé au Gouverneur Général la consignation a Ruhengeri du cautionnement de 75.000 francs couvrant l'immigration du nommé LAKRIDAS et de son épouse KIRISHNA DEVI.

A cette occasion le Comptable territorial de Ruhengeri a délivré la quittance N° 013807 du 20 novembre 1952.

Une suite urgente m'obligerait.

Le Chef du Service du Contentieux
et de la Justice, E. DUCARME,



Conseiller Juridique.

Recus initialement

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 9 mai 1955.
, de

(1) N° 11/2/1283

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Monsieur l'Administrateur du Territoire de et
à

RUHENGARI.

Cautionnement.-

1693/June Inter. 02
17-5-55

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ma lettre N° 11/2/944 du 2 avril 1955, relative à l'objet sous rubrique et à laquelle je n'ai reçu aucune réponse à ce jour

Le Chef du Service du Contentieux
et de la Justice, E. DUCARME,



Conseiller Juridique.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord vermelden nummer en dagtekening.